



Marcoussis, le 30 juillet 2021

AVIS HEBDOMADAIRE n° 1115

PROTOCOLE SANITAIRE

A la suite de l'allocution du Président de la République du 12 juillet 2021 qui s'inscrit dans un contexte de la progression de la diffusion de la variante dite « DELTA » du COVID-19 sur le territoire national, le Bureau fédéral, consulté en urgence, a décidé d'adopter un protocole médical Covid-19. Ce protocole constitue le dispositif sanitaire obligatoire applicable, pour la période de l'intersaison 2021, aux clubs dont les équipes évoluent dans les compétitions suivantes : Nationale, Reichel Espoirs, Reichel Espoirs Accession, Espoirs Nationaux et Elite 1 féminine.

Il s'applique aux joueurs, à l'encadrement sportif et médical ou à toute autre personne amenée à participer, de manière occasionnelle ou habituelle, aux entraînements et aux matches amicaux de ladite intersaison.

Le protocole est annexé au présent Avis hebdomadaire et entre en vigueur immédiatement.

Le Secrétaire Général



Christian DULLIN

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des organismes régionaux et départementaux de la F.F.R.

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs affiliés à la F.F.R.

Ligue Nationale de Rugby

Personnel de la F.F.R.